

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote des tarifs de l'aire de camping-car à compter du 1er janvier 2027

Séance du 24 septembre 2026
Délibération n°D_2026_107

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 5

Votants : 33

- dont « pour » : 33

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Annette BOIX, Marie-Hélène BONNET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Jean-Claude BRU, Alain CABROL, André CABROL, Marie CASARES, Pascal COUSTURIER, Francis CROS, Aurélie DELESALLE, Pierre ESCANDE, Sylvie EVRAD, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Antoine PROENCA, Gorette RAYNAUD, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE, Myriam YEDDOU

Représentés : Jacques ARMESTO représenté par Annette BOIX, Alexis BENAMAR représenté par Robert BOUSQUET, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Francis REMIOT représenté par Marie-Hélène BONNET, Vincent VIDAL représenté par Alain CABROL

Excusés : Véronique ARMENGAUD, Pierre MOURET, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Jacqueline GRANIER

Objet : Vote des tarifs de l'aire de camping-car à compter du 1er janvier 2027

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'actualiser pour 2027 les tarifs de l'aire de camping-car au vu de l'évolution des coûts et en particulier de l'assainissement :

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026

Date de réception de l'AR: 28/09/2026

081-200066553-D_2026_107-DE

A G E D I

TARIFS AIRE CAMPING-CAR LAOUZAS	
A compter du 1^{er} janvier 2027	TTC
<u>Juillet/Aout :</u>	
Par tranche de 24h	10,00 €
<u>Le reste de l'année :</u>	
Par tranche de 24h	7,00 €
Coût du ticket perdu	50,00 €
<u>Services intérieurs à l'aire :</u>	
Service électricité par tranche de 24h (accessible tout au long du séjour)	2,50 €
Service eau : 1 accès par tranche de 24h (environ 10 min / 100 litres sur la période de validité du ticket)	4,00€
<u>Service à l'extérieur de l'aire :</u>	
Service vidange + eau : (environ 10 min /100 litres) sur la période de validité du ticket	8,00 €
Branchement électrique 1h	2,00 €

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de voter les tarifs de l'aire de camping-car applicables à compter du 1^{er} janvier 2027, tels qu'indiqués ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Jacqueline GRANIER



Le Président – Robert BOUSQUET



HAUT-LANGUEDOC

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **28 / 09 / 2026**
et publié ou notifié
le **28 / 09 / 2026**

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026

Date de réception de l'AR: 28/09/2026

081-200066553-D 2026 107-DE

A G E D I